

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 51 chargée de l'examen du Rapport-préavis n° 2018/12 – Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif »

Présidence :	Mme Alice Genoud
Membres présents :	M. Valéry Beaud M. Claude Calame M. Georges-André Clerc (remp. Philipp Stauber) M. Gianfranco Gazzola Mme Latha Heiniger M. Jean-Daniel Henchoz M. Axel Marion (remp. José Martinho) M. Philippe Miauton Mme Esperanza Pascuas Zabala M. Roland Philippoz
Membre excusé :	M. Fabrice Moscheni
Représentant de la Municipalité :	Mme David Payot, directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentants de l'administration:	Mme Estelle Papaux, Secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers M. Damien Wirth, Adjoint administratif en charge de la coordination des quartiers (merci à lui pour la qualité de ses notes de séance)

Lieu : Centre socioculturel Prélaz-Valency, chemin de Renens 12C, 1004 Lausanne

Date : 25 juin 2018

Présentation du rapport-préavis

M. le Municipal présente ce rapport-préavis. Il répond à trois postulats sur les questions de participation et de vie de quartier. La Municipalité propose plusieurs mécanismes pour favoriser la participation citoyenne ainsi que la mise en place de projets innovants. Pour cela, il est important de continuer à développer une animation socio-culturelle au service du lien social et du développement local.

Ce rapport-préavis répond aussi à la volonté des trois postulats d'instaurer un budget participatif en Ville de Lausanne. Ce dernier sera pris sur le budget communal et offrira à chacun la possibilité de monter des projets et d'améliorer la cohésion sociale.

Finalement, ce rapport-préavis propose de favoriser la concertation entre les différents services en créant une délégation municipale aux quartiers, qui aura comme but de coordonner les activités municipales ainsi que les démarches participatives de quartier.

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

De façon générale, les commissaires relèvent la qualité de ce rapport-préavis même si pour certains, il est peu synthétique et regroupe des thématiques très larges dans un même objet.

Les points suivants sont notamment mis en exergue :

- Un commissaire se réjouit de la pérennisation des contrats de quartiers ainsi que de la plus grande coordination entre les services de la Ville pour pouvoir les réaliser de façon efficiente. Il souligne aussi l'attention particulière qui est donnée à la participation citoyenne pour établir cette politique de quartier. Il salue enfin la reconnaissance et le soutien des espaces citoyens, ainsi que le soutien financier à des projets issus des quartiers, un des volets du budget participatif.
- Un commissaire s'interroge sur le fait qu'il a fallu beaucoup de temps pour se rendre compte des nombreux avantages d'une politique de quartier proactive (favoriser la mixité sociale, contre la ghettoïsation). Pour lui, il serait par contre important de mieux définir la notion « d'espace citoyen » ainsi que le concept de démarche participative tel que présenté dans ce rapport-préavis.
- Un commissaire relève le fait que les sociétés de développement sont un maillon essentiel de la politique de quartier et qu'elles sont peu mises en avant de ce rapport.
- Une commissaire relève qu'il manque parfois une entité qui chapeaute l'entier des politiques de quartier. Il est parfois difficile de comprendre qui a quel rôle dans quel quartier et cela peut nuire à la conclusion des partenariats et à la création des projets.
- Plusieurs commissaires soulignent que ce rapport-préavis reste souvent au niveau des intentions. De nombreuses inconnues restent notamment par rapport au futur de la FASL qui va conditionner aussi la mise en pratique de ce rapport-préavis.

M. le Municipal revient sur la situation de la FASL, qui est en effet un acteur central de la politique de quartier. Le rapport de l'IDHEAP propose de faire un état des besoins, de déterminer les prestations ainsi que les meilleurs moyens pour les réaliser. Il souligne aussi qu'un postulat a été déposé pour une municipalisation de la FASL (Postulat de Madame Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL ? – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »). L'évaluation des besoins est une étape importante pour pouvoir avoir une réflexion politique étayée sur la question.

Concernant les sociétés de développement, pour M. le Municipal l'idée avec cette politique de quartier est d'offrir un complément aux acteurs présents dans les quartier en leur offrant une porte d'entrée efficace et de nouveaux outils.

Discussion par article

Seul les articles ayant fait l'objet de commentaires sont décrits ci-dessous.

1. Objet du rapport-préavis

Un commissaire demande confirmation que le coordinateur de quartier sera ouvert à toutes les suggestions et les fera redescendre vers les quartiers. M. le Municipal le lui confirme.

Un commissaire se demande pourquoi le poste de coordinateur de quartier ne fait pas l'objet du préavis ? M. le Municipal lui répond que ce poste était un besoin fort pour la mise en place d'une politique de quartier. C'est un ancien poste de chef de projet dont le cahier des charges a été changé.

6.1 Renforcer la participation citoyenne et la solidarité

Un commissaire s'interroge sur la suite qui a été donnée à la démarche Quartier21. Il lui est répondu qu'un livre a été publié sur cette question et que des transformations ont été faites suite à cette démarche.

6.2 Appuyer la création des espaces citoyens

Des interrogations surviennent sur la différence entre « centralité » et « espace citoyen ». M. le

Conseil communal de Lausanne

Municipal lui explique qu'un espace citoyen possède une dimension participative plus forte qu'une centralité. Il donne l'exemple des centres commerciaux qui sont typiquement des centralités en principe sans dimension participative. A contrario, il mentionne les groupes whatsapp qui se sont ouverts dans certains quartiers et qui en sont des émanations virtuelles.

6.3 *Mettre en place un budget participatif*

Ce sujet amène des commentaires, notamment sur le fonctionnement du budget participatif, de comment seront choisis les projets et de l'accompagnement des porteurs de projets.

M. le Municipal répond que toutes les associations n'ont pas les ressources internes pour monter un projet et trouver ses financements. La Ville a par contre déjà développé des compétences dans l'accompagnement de collectifs qui auraient besoin d'aide pour finaliser leur projet. Mme Papaux renchérit sur le fait qu'il est souhaitable que l'accompagnement soit externe, pour ne pas avoir la Ville comme partie prenante des projets.

M. le Municipal explique aussi que la Ville a pris un modèle de budget participatif pris dans celui de fonctionnement de la Ville, et pas dans celui d'investissement comme cela a pu être fait dans d'autres villes européennes.

Certains commissaires se montrent critiques sur ce type de financement, qui de facto ne permet pas d'avoir de grands montants à disposition. D'autres commissaires trouvent que pour le financement de petits projets, c'est un bon outil.

6.4 *Soutenir l'intégration sociale et développer une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local.*

La discussion se concentre sur la FASL. Plusieurs commissaires saluent la diversité et la qualité de l'animation de quartier mise en place par la FASL. Ils sont aussi plusieurs à demander des éclaircissements sur le fonctionnement actuel de cette institution ainsi que sur ses perspectives futures. Mme Papaux souligne que les nombreux projets continuent à être mis en place, mais qu'il est vrai que certains acteurs ne se trouvent pas valorisés dans la configuration actuelle.

Une discussion s'amorce sur le fonctionnement de la FASL. Un commissaire aimerait la mise en place d'une sorte de garde-fou pour garantir que la vision institutionnelle soit présente. Une autre commissaire souligne que c'est une institution de droit privée et qu'il est nécessaire de lui laisser du temps pour régler ses éventuels problèmes. Un dernier commissaire évoque le postulat qui a été déposé sur la municipalisation de la FASL qui est en train d'être discuté en commission.

7.3 *Le Paysage éducatif Grand-Vennes*

Un commissaire insiste sur l'importance de favoriser le travail pour les jeunes dans ce quartier. Un autre aimerait avoir plus d'implication des commerçants, ce à quoi il lui est répondu que ce sera le cas.

7.4 *La Caravane des quartiers.*

Un commissaire se demande s'il n'y a pas une multiplication des postes pour intégrer des gens. M. le Municipal lui répond que la Caravane des quartiers fait actuellement l'objet d'une évaluation. Historiquement, la coordination entre le BLI (qui portait des projets) et les animateurs de la Caravane (qui devait les implémenter dans les quartiers) était difficile. Aujourd'hui, l'idée est d'en faire plutôt un espace citoyen.

Conclusion

Amendement

Amendement 1

Un commissaire demande d'ajouter une première conclusion sous la forme « de prendre acte des intentions municipales en matière de politique des quartiers (1ère étape) ».

Accepté à l'unanimité

Conseil communal de Lausanne

Amendement 2

Une commissaire fait remarquer une confusion dans la conclusion 6 et demande de supprimer les mots « municipaux inscrits au plan des investissements ou ».

Accepté à l'unanimité

Conclusions de la commission :

1a. (nouveau) de prendre acte des intentions municipales en matière de politique des quartiers (1ère étape)

OUI 11
NON 0
ABS 0

La nouvelle conclusion est adoptée

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! »

OUI 10
NON 0
ABS 1

La conclusion est adoptée

2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne »

OUI 10
NON 0
ABS 1

La conclusion est adoptée

3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif »

OUI 11
NON 0
ABS 0

La conclusion est adoptée

4. de prendre acte que la Municipalité s'engage à créer une délégation municipale en matière de politique des quartiers

OUI 9
NON 0
ABS 2

La conclusion est adoptée

5. de prendre acte que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers préside et coordonne la délégation municipale en matière de politique des quartiers

OUI 7
NON 0
ABS 4

Conseil communal de Lausanne

La conclusion est adoptée

6. *de prendre acte de l'intention de la Municipalité de prévoir un budget participatif pour les projets qui remontent des initiatives citoyennes*

OUI 8

NON 0

ABS 3

La conclusion, telle qu'amendée, est adoptée

7. *d'approuver la création d'une subvention de soutien aux projets de quartier par le biais d'une nouvelle subvention à la rubrique 5010.365 « subventions à des institutions » dans le but de soutenir les initiatives des porteurs de projets dans les quartiers*

OUI 8

NON 0

ABS 3

La conclusion est adoptée

8. *de maintenir au budget ordinaire de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers un montant annuel de CHF 250'000.-, prélevé sur le Fonds communal pour le développement durable et destiné au financement des Contrats de quartier, conformément à l'adoption par le Conseil communal en date du 25 septembre 2012 du rapport-préavis N° 2012/3 du 19 janvier 2012 relatif à la politique communale en matière de développement durable.*

OUI 8

NON 0

ABS 3

La conclusion est adoptée

Lausanne, le 18 septembre 2018

La rapportrice : Alice Genoud



